par exemple

Le Tableau de bord

	Qui ?	Quand ?	Comment ?	Où ?
Tâche n°1				
Tâche n°2				
Tâche n°3				
Tâche n°4				
Tâche n°5				

L'échéancier

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4
Tâche n°1				
Tâche n°2				
Tâche n°3				
Tâche n°4				
Tâche n°5				

L'échéancier permet de découper et visualiser dans le temps les différentes tâches à accomplir, mais aussi de repérer à quels moments une surcharge de travail pour le projet risque de se produire (ex. début du mois 2)

Deux ou trois conseils supplémentaires

Définir les modalités de mise en œuvre permet de voir ce qui est réalisable ou non réalisable dans le projet. Cette phase entraîne parfois une modification de certains éléments du projet ou permet de prévoir des solutions de rechange.

Penser à prévoir le déroulement financier de l'action au même titre que le déroulement de l'action : Quand vais-je engager des coûts ? Quand vais-je recevoir les subventions ? Ma trésorerie me permet-elle de faire une avance de fonds ?

Pôle de ressources départemental Ville et développement social • Fédération des centres sociaux et socio-culturels du Val d'Oise • Centre de services aux associations • DDIS

Nature de la manifestation	Type d'Etab. Recevant du Public	Délais de retour du dossier	Destinataire	Dispositif de sécurité à mettre en place	Ne pas oublier
Conférence Assemblée Générale Réunion Loto Spectacle	L	1 mois à 15 jours minimum	Mairie Service Vie Associative	2 membres désignés par l'organisateur en renfort du SSIAP1 présent	Autorisation de débit de boissons Catégorie 1 ou 2 Attestation d'assurance responsabilité civile
Repas, réception					Copie Licence restauration (petite ou grande) Attestation d'assurance responsabilité civile
Salon Exposition Foire	T	2 mois	Mairie Service Vie Associative	1 chargé de sécurité Si <1500 pers. = Brevet de Prévention Si >1500 pers. = SSIAP3	Autorisation de débit de boissons Catégorie 1 ou 2 Attestation d'assurance responsabilité civile
Manifestations sportives		6 mois	Mairie Service Vie Associative + Préfecture		Autorisation de débit de boissons Catégorie 1 ou 2 Attestation d'assurance responsabilité civile
Manifestations exceptionnelles > 5000 pers.		6 mois	Mairie Service Vie Associative + Préfecture	Si >1500pers. = Dispositif de Premiers Secours OBLIGATOIRE	Autorisation de débit de boissons Catégorie 1 ou 2 Attestation d'assurance responsabilité civile
Manifestations exceptionnelles < 5000 pers.		6 mois	Mairie Service Vie Associative		
Cirques	CTS	6 mois	Mairie Service Vie Associative		Extrait du registre de sécurité du chapiteau, gradins, etc... Extrait du registre du commerce et des sociétés Attestation d'assurance responsabilité civile Licence d'entrepreneurs de spectacle Autorisation d'ouverture pour les animaux sauvages Autorisation de transport d'animaux sauvages Certificats de capacité pour les animaux (domestiques, sauvages) Certificat de montage
Chapiteaux, Tentes		1 mois à 15 jours minimum	Mairie Service Vie Associative		Extrait du registre de sécurité du chapiteau, gradins, etc... Extrait du registre du commerce et des sociétés attestation d'assurance responsabilité civile Licence d'entrepreneurs de spectacle Certificat de montage
Brocante Vente au déballage Vide-grenier Bourse aux échanges	PA	3 mois minimum	Si <300m² = Mairie Service Vie Associative Si >300m² = Mairie + Préfecture		Autorisation de débit de boissons Catégorie 1 ou 2 Attestation d'assurance responsabilité civile Registre des vendeurs à disposition

Pour toute manifestation > 1500 personnes, un Dispositif de Premiers Secours est requis.

Pour toute manifestation demandant la fermeture temporaire de la circulation ou la réservation de place de stationnement, il est obligatoire d'en faire la demande 15 jours avant, afin de respecter le délais nécessaire pour rédiger un arrêté municipal.